



BO N° 12 du 25 mars 2016

COMMUNE DE RIDDES Mise à l'enquête publique

Projet d'approbation des plans des itinéraires de pistes pour VTT et pour VTT de descente et de la construction des ouvrages y relatifs, à la Tzoumaz

La présente publication annule et remplace celle du 17 février 2012.

En application de la loi sur les itinéraires de loisirs (LIML) du 14 septembre 2011 (art. 5 et suivants), l'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique le projet d'approbation des plans de l'itinéraire de piste pour VTT de descente entre Savoleyres et La Tzoumaz, des itinéraires de pistes pour VTT, de la construction des ouvrages relatifs à la piste pour VTT de descente et des mesures de compensation inhérentes.

Demande d'autorisation de défrichement

Est également mise à l'enquête publique, d'entente avec le Service des forêts et du paysage, arrondissement du Bas-Valais, en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, la demande de défrichement suivante :

Requérant	: Commune de Riddes
Situation	: Parcelles 5505, 5506, 5510 et 9389, plans 1 et 22, lieu-dit Forêt des Etablons, commune de Riddes
But du défrichement	: Aménagement d'un itinéraire de piste pour VTT de descente
Surface à défricher	: 961 m ²
Coordonnées centrales	: 583 900 / 109 600

Tous les dossiers peuvent être consultés, durant trente jours dès la présente publication, auprès de l'administration communale de Riddes pendant les heures d'ouverture officielle des bureaux.

Les observations éventuelles ou oppositions dûment motivées doivent être adressées par écrit, par lettre recommandée, à l'administration communale dans les délais indiqués, à compter de la présente publication.

Le projet étant situé sur les territoires communaux de Riddes et de Saxon, il est mis simultanément à l'enquête publique sur la commune de Saxon.

Riddes, le 25 mars 2016

L'ADMINISTRATION COMMUNALE